

toutes les lois de la guerre ? Les Lyonnais furent presque tous massacrés. Le malheureux Servan, couvert de blessures, fut transporté au camp de la Guillotière, où le farouche Dubois-Crancé le fit impitoyablement fusiller. Et cela se passait à peu près dans le même temps où le général républicain Nicolas, surpris à Saint-Anthème au milieu de ses hussards, était conduit à Lyon avec tous les égards dus au courage malheureux !

A la nouvelle de cet échec, la consternation fut grande à Saint-Etienne. Les Lyonnais se disposèrent à évacuer la ville. Dès le 28 août, au matin, des groupes menaçants se formaient ; la montagne Sainte-Barbe se couronnait d'ouvriers armés ; le tocsin se faisait déjà entendre ; plusieurs coups de feu furent tirés et des Lyonnais atteints ; des barricades se formèrent pour couper la retraite. Tout annonçait une catastrophe imminente. Le maire Praire-Royet fit un dernier appel à la garde nationale, qui cette fois fut sourde à sa voix. Il se démit donc de ses fonctions avec trois de ses collègues, Derivieux, Peurière et Legouvé (1), par une lettre ainsi conçue :

« Citoyens, nos collègues,

Les circonstances dans lesquelles se trouve la ville de Saint-Etienne, l'égarément du peuple qui méconnaît la loi de ses magistrats, qui méprise leurs arrêtés, tout nous fait un devoir de nous retirer.

Des êtres égarés ou pervers, payés peut-être par nos ennemis, pour mettre la division entre les citoyens et nous livrer ensuite aux puissances étrangères qui envahissent de toutes parts le territoire de la république, ont calomnié nos intentions. Ils menacent ouvertement les jours de ceux des magistrats du peuple qui étaient plus particulièrement chargés de l'administration : se soustraire aux poignards des assassins ne peut-être considéré de leur part comme un acte de faiblesse lorsque la prudence l'exige.

Citoyens, nos collègues, il nous coûte infiniment de nous séparer de vous : nous désirons que vous soyez plus heureux que nous dans l'administration des intérêts d'un peuple que nous portons toujours dans notre cœur et qui, nous l'espérons, ne tardera pas à nous rendre la justice que nous n'avons jamais cessé de mériter. Daignez agréer notre démission. »

(1) Ce dernier était l'oncle de l'auteur du *Mérite des Femmes*.